

haut échelon de la catégorie du service général, passe de \$1,030 à 1,170, soit une augmentation de \$140; le traitement minimum d'un colonel de la catégorie du service général passe de \$1,635 à \$1,760 par mois, soit une augmentation de \$125. Un colonel de la catégorie du service général, qui touche le maximum de \$1,825 recevra \$1,960, soit une augmentation de \$135.

Dans les corps de réserve des armées de mer, de terre ou de l'air, un soldat gagnera entre \$6.20 et \$10.70 par jour, selon son degré d'ancienneté et sa catégorie professionnelle.

La paye quotidienne pour les officiers de réserve sera de \$18.70 pour les lieutenants, \$25 pour les capitaines et \$43.30 pour les lieutenants-colonels.

"L'objectif principal du nouveau barème de traitements des militaires, dit M. Macdonald, est d'attirer et de garder les hommes et les femmes de haute compétence requis dans les Forces armées."

Il ajoute: "Le Gouvernement reconnaît que certaines disparités de traitements existent depuis longtemps entre les Forces armées et la Fonction publique; comme les militaires et les civils servent le même employeur, ils devraient être indemnisés de la même façon."

La rétroactivité à compter du 1er octobre s'applique à la plupart des officiers et soldats, y compris les Réserves. Les exceptions sont les généraux et les officiers-médecins, dentistes et avocats. Leurs traitements sont redressés à différentes périodes de l'année qui coïncident avec celles de leurs homologues de la Fonction publique.

Dans son dernier Livre Blanc sur la Défense, le Gouvernement annonçait qu'on déploierait plus d'efforts pour faciliter les échanges de personnel entre les Forces armées et la Fonction publique. Les nouveaux barèmes de traitements et d'indemnités établiront l'équivalence des deux secteurs.

ÉTAT CIVIL: NAISSANCES - DÉCÈS

En 1970, le taux de natalité au Canada est tombé à son plus bas niveau, soit 17.4 naissances vivantes pour 1,000 habitants. Depuis 1954, année où il était de 28.5, il n'a cessé de diminuer pour tomber à 17.6 en 1968, et s'est maintenu au même niveau en 1969.

Les taux de natalité des provinces se sont situés en 1970 entre 15.3 au Québec et 24.2 à Terre-Neuve, mais ces taux ont été dépassés au Yukon (28.2) et dans les Territoires du Nord-Ouest (40.5).

Le nombre réel des naissances est passé de 369,647 en 1969 à 371,988 en 1970, mais ce chiffre est encore inférieur de plus de 100,000 à ce qu'il était en 1959 (479,275).

DÉCÈS

Le plus faible taux de mortalité au Canada, soit 7.3 pour 1,000 habitants établi en 1969, s'est maintenu en 1970. En effet, les taux des provinces se sont

situés entre 6.3 en Alberta et 9.2 dans l'île-du-Prince-Édouard.

Il y a eu 155,961 décès au Canada en 1970, comparativement à 154,477 un an plus tôt, toutes les provinces enregistrant des augmentations sauf le Manitoba, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique.

CAUSES DES DÉCÈS

En 1970, les troubles cardiaques et circulatoires ont causé 49.6% des décès (77,343), le cancer en a causé 19.5% (30,483) et les accidents, 7.6% (11,378). Ces trois éléments ont été les principales causes de décès depuis 1951, et les proportions ont relativement peu varié en 1969 et 1970.

Les décès causés par des accidents de voitures sont tombés à 5,312 en 1970, contre 5,696 en 1969, tandis que ceux causés par les chutes sont passés de 1,651 à 1,614 et que les noyades sont tombées de 1,186 à 1,173. Les décès attribuables aux empoisonnements se sont accrus, passant de 642 à 720, et les décès causés par les incendies sont passés de 626 à 634.

Le nombre de suicides a atteint 2,413 en 1970, contre 2,291 un an plus tôt, faisant ainsi passer le taux pour 1,000 habitants, de 10.9 à 11.3. Le nombre d'homicides a également augmenté pour passer de 375 à 421 et le taux est passé de 1.8 à 2.0.

Les décès dus à la tuberculose sont passés de 526 à 527.

Les 7,001 jeunes enfants (moins d'un an) décédés en 1970 représentent une baisse avec un taux record de 18.8 pour 1,000 enfants nés vivants, comparativement à 19.3 en 1969. En 1970, les taux de mortalité infantile des provinces ont varié de 16.9 en Ontario et en Colombie-Britannique à 22.4 en Saskatchewan.

LES INSCRIPTIONS AUX UNIVERSITÉS

Cette année, le nombre d'inscriptions aux universités et collèges canadiens a augmenté mais à un rythme moins rapide. Selon les estimations, on compte actuellement 326,870 élèves à plein temps qui se sont inscrits à des cours de niveau post-secondaire menant directement ou indirectement à un grade. Il s'agit là d'un accroissement de seulement 3.1 pour cent par rapport à l'année précédente; l'augmentation avait été de 3.7 p.c. l'année dernière et en moyenne de 11 p.c. entre 1960 à 1969.

Il y a eu régression principalement dans les provinces de l'Ouest, les inscriptions diminuant de 5.1 p. c. en Saskatchewan et de 1.5 p.c. en Alberta. L'accroissement au Québec (3.0 p.c.) en Ontario (4.4 p.c.) et au Manitoba (4.8 p.c.) est bien inférieur à l'avance prévue de 6 p.c. tandis les inscriptions dans les provinces maritimes se sont accrues de 8.7 pour cent.